

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

conjoints survivants

Question écrite n° 128708

### Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les souhaits de la fédération des associations de conjoints survivants que les foyers de veufs bénéficient des mêmes réductions d'impôt que les couples mariés, compte tenu que les charges sont généralement les mêmes après leur veuvage. Il lui demande quel est son sentiment à ce sujet.

#### Données clés

Auteur: M. Bernard Perrut

Circonscription: Rhône (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 128708

Rubrique: Famille

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

#### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 21 février 2012, page 1496 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)